



## Décisions actées et en cours .....



**Jours chômés 2019:** Lors de la réunion de Délégués du personnel de septembre, face au projet de calendrier des jours chômés 2019 présenté par la direction, l'ensemble des élus a demandé d'ajouter le vendredi 16 août 2019 et le samedi 02 novembre 2019. En terme d'organisation pour les agences et les sites, c'était une décision pertinente pour faciliter la prise de congés, ces jours étant déduits de nos AJC. Face au refus de la direction, le **SniacAm a voté CONTRE** le calendrier des jours chômés 2019.

**Accord sur les Conditions de travail:** Sur cet accord, ouvert à la signature, le **SniacAm** attendait des propositions concrètes pour l'ensemble des salariés à l'image des demandes que nous avons formulées dont :

- **Harmonisation des horaires** des équipes d'agences avec fermeture du samedi après-midi
- **Rendre visible le travail invisible** : prise en compte du temps administratif (contrôle, atourisk, entretien vente, rapport pro/agri etc...)
- **Mettre les effectifs adaptés au bon endroit** : flux tendus, agendas surchargés, boîtes courriels qui explosent.
- **Créer un poste de renfort** pour chaque équipe d'agences.
- **Organiser des échanges sites-réseaux** pour découvrir les métiers de chacun et créer une véritable identité d'entreprise.
- **Instaurer le pointage pour le réseau comme la caisse d'Aquitaine.**

Le **SniacAm ne signera pas cet accord** qu'il considère loin de ses attentes initiales et insatisfaisant.

**Congés de fin d'année :** Lors de la réunion de Délégués du personnel d'octobre 2018, le **SniacAm** a demandé la possibilité d'utiliser des jours de congés 2018 pour la période du 02 au 05 janvier 2019. Proposition acceptée par la direction.



**Projet de modification du CET:** La direction propose l'augmentation du CET à 15 jours en ne mettant pas plus de 10 jours par an. Cet accord est présenté pour une durée de **3 ans** à savoir jusqu'au 31/12/2021. Le **SniacAm sera signataire** de cet accord, car nous ne serons plus obligés de vider le CET en début d'année.

**Projet d'accord sur le travail déplacé:** Un accord devrait être ouvert à la signature en novembre 2018 pour une année d'expérimentation. Le travail déplacé serait ouvert à certains collaborateurs qui ne sont pas en contact direct avec les clients. Possibilité basée sur le volontariat. Voilà une réelle amélioration des conditions de travail. Pour cela le **SniacAm signera cet accord.**

